



HPQ Silicium Inc.

(Anciennement Les Ressources HPQ-Silicium Inc.)

Rapport de gestion

**Pour le troisième intermédiaire finissant
le 30 septembre 2022**

INTRODUCTION

Ce présent rapport de gestion (« RG ») a été préparé en date du 29 novembre 2022 et devrait être lu de concert avec les états financiers consolidés non audités de HPQ Silicium Inc. (anciennement Les Ressources HPQ Silicium Inc.) (« HPQ Silicium », « la Société », ou « HPQ »), pour l'intermédiaire se finissant le 30 septembre 2022. Les notes mentionnées dans ce présent rapport se réfèrent aux notes des états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés de l'intermédiaire sont présentés conformément à la Norme comptable internationale IAS 34 "Information financière intermédiaire" et fait appel à des estimations comptables critiques. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la société. La note 5 décrit les domaines particulièrement complexes exigeant un jugement éclairé ainsi que ceux où les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés. En tenant compte de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière consolidé. Ces ajustements éventuels pourraient être significatifs. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés pour l'intermédiaires finissant le 30 septembre 2022 ont été dressés par la direction de la société et n'ont pas été examinés par l'auditeur.

La Société a été constituée le 20 décembre 1996 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les actions de la Société font partie de la catégorie « sociétés émergentes » et se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSX-V) sous le symbole « HPQ ». Elle est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Depuis le 16 mars 2021, les actions de la Société se négocie sur l'OTCQX Best Market sous le symbole « HPQFF ». Le 4 juillet 2022, la Société a obtenu le certificat de modification de sa dénomination sociale pour HPQ Silicium Inc. ainsi que sa classification de son activité pour Industriel, Technologique ou Sciences de la vie groupe 1 à la bourse de croissance du TSX le 21 juillet 2022. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal de la Société, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée, bureau 306, Montréal, Québec, H2Y 1R8, Canada.

La Société présente régulièrement des renseignements supplémentaires sur ses activités, lesquels sont déposés sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche SEDAR au Canada, à l'adresse www.sedar.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport de gestion contient des déclarations prospectives fondées sur les attentes, les estimations et les projections de la Société concernant ses activités, dans le développement technologique liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium et ses dérivés. Ces déclarations sont raisonnables, mais impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, qui sont identifiés dans les dépôts réguliers effectués par la Société auprès des autorités réglementaires canadiennes et il ne peut y avoir aucune garantie qu'elles se révéleront exactes et que les résultats finaux ainsi que les résultats futurs les événements pourraient varier de manière significative et contredire les résultats attendus en vertu de ces déclarations.

Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives, car les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS (suite)

Les déclarations prospectives sont influencées par une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient modifier considérablement les résultats et les événements réels. Lorsqu'ils sont utilisés dans ce document, les mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « potentiel », « devrait » et des expressions similaires sont des énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes et il n'y a aucune assurance donnée par la Société que les résultats attendus correspondront aux énoncés prospectifs.

De nombreux risques existent qui pourraient rendre ces déclarations prospectives erronées tels que l'incapacité d'obtenir les brevets ou tout autre risque lié au développement.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités est assujettie à l'obtention de financements additionnels nécessaires pour poursuivre le développement des technologies de transformation, de la mise en production commerciale et au soutien continu de ses fournisseurs et créanciers. Même si la Société a pu obtenir de tels financements dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra le faire à l'avenir.

La société prend engagement de mettre à jour ses énoncés prospectifs et d'en informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la direction doivent être changées.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

La société évolue dans le domaine des technologies propres et propose un procédé industriel breveté, évolutif, à faible intensité carbone pour la fabrication de silicium (Si) de haute pureté et de silice pyrogénée (brevets en cours d'examen ou délivrés).

SILICIUM (Si)

Le silicium (Si), également connu sous le nom de silicium métal, est un matériau semi-conducteur et constitue le deuxième élément le plus abondant dans la croûte terrestre. À l'instar d'autres métaux énergétiques (lithium, graphite, cobalt, nickel, etc.), il n'existe pas à l'état pur et son extraction est coûteuse.

Le silicium représente en outre l'un des matériaux les plus stratégiques pour la décarbonation de l'économie et la révolution des énergies renouvelables. Il est utilisé dans un large éventail de technologies modernes pour la fabrication de nombreux produits industriels et de consommation. En Europe et en Australie, le silicium a ainsi été classé comme matière première critique.

La demande en silicium (Si) devrait atteindre 3,8 millions de tonnes, pour une valeur de plus de 10 milliards de dollars US d'ici 2025 (source : CRU).

Le marché du silicium appelle le développement de technologies de rupture pour les raisons suivantes :

- l'extraction commerciale du silicium à partir du quartz (SiO_2) se fait toujours selon le procédé carbothermique mis au point en 1899 qui est particulièrement coûteux et gourmand en énergie,
- en fonction de l'application finale (solaire, électronique, batteries), le niveau de qualité chimique requis (99,5 % de Si) nécessite de purifier ou de retraiter le silicium.

SILICE PYROGÉNÉE

La silice pyrogénée est une poudre blanche microscopique, à usages multiples, de surface spécifique élevée et de faible masse volumique apparente. Ce matériau connaît un taux de croissance annuel

composé (TCAC) de 6 % et devrait atteindre une valeur de marché de 2,2 milliards de dollars US d'ici la fin 2022.

La méthode de production la plus courante nécessite une grande quantité d'énergie et de nombreux produits chimiques, ce qui en fait un procédé peu durable.

Pourtant, en raison de son importance dans des secteurs industriels tels que l'hygiène corporelle, les produits pharmaceutiques, l'agriculture (alimentation humaine et animale), la construction (produits d'étanchéité et adhésifs), les batteries et l'automobile, la silice pyrogénée est encore largement fabriquée et génère des émissions importantes.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») pour la fabrication et la transformation du silicium et de la silice pyrogénée deviennent des facteurs essentiels pour les utilisateurs finaux.

PRÉSENTATION DES TECHNOLOGIES

Les projets stratégiques de HPQ dans le domaine du silicium visent à proposer des solutions innovantes à base de silicium (Si) tout en développant un portefeuille unique de produits de silice (SiO₂) et de silicium (Si) à haute valeur ajoutée répondant aux besoins des fabricants de batteries et de véhicules électriques.

Dans l'objectif de mettre sur le marché des produits de spécialité à haute valeur ajoutée issus du silicium et de la silice grâce à des technologies aptes à réduire la consommation d'énergie, les émissions de GES et l'empreinte carbone, la société se concentre sur les activités suivantes :

- a) la mise au point du *réacteur de réduction du quartz (RRQ) PUREVAP™* (selon un brevet déposé dans plusieurs pays et délivré aux États-Unis); il s'agit d'un nouveau procédé écologique et peu coûteux pour transformer le quartz (SiO₂) en silicium métal (Si).
- b) la transformation du silicium produit par le *RRQ PUREVAP™* en matériau de silicium approprié pour les batteries et autres applications à base de silicium à haute valeur ajoutée. Dans le cadre de cette stratégie,
 - (i) HPQ travaille sur la mise au point du *réacteur de nano-silicium (RNSi) PUREVAP™* (brevet en cours d'examen), un nouveau procédé pour fabriquer les matériaux de nano-silicium dont les fabricants de batteries et de véhicules électriques (VE) ont besoin.
- c) le développement d'un nouveau procédé plasma qui permettra une transformation directe du quartz en silice pyrogénée qui pourra être ainsi fabriquée sans utiliser de produits chimiques dangereux et sans générer de chlorure d'hydrogène gazeux (HCl) habituellement associé à sa fabrication.
- d) la collaboration avec Novacium SAS en France, en matière de R et D, pour concevoir des procédés innovants aptes à compléter les procédés de HPQ dans les secteurs de niche suivants :
 - (i) Fabrication de particules de SiO_x ou de silicium pour le secteur des batteries.
 - (ii) Fabrication de particules de carbone pour le secteur des supercondensateurs.
 - (iii) Fabrication de particules à base de silicium pour le secteur des batteries, de l'hydrogène, etc.

TECHNOLOGIES

RÉACTEUR DE RÉDUCTION DU QUARTZ (RRQ) PUREVAP™

Le réacteur de réduction du quartz (RRQ) PUREVAP™ est une technologie propre et innovante qui offre un procédé de production de silicium à faible coût et respectueux de l'environnement, apte à transformer et purifier le quartz (SiO_2) en silicium métal de haute pureté (de 99,5 % à 99,99+ % de Si) — en une seule étape.

Le principal avantage du RRQ est sa capacité unique à conduire un procédé sous vide, ce qui permet une élimination rapide des impuretés. Ainsi, le RRQ utilise 25 % de matières premières en moins que les procédés de production traditionnels pour fabriquer une même quantité de silicium (4,5 tonnes métriques (tm) pour produire 1 tm de silicium, contre 6 tm), pour un gain financier pouvant atteindre 20 %, tout en produisant un silicium de plus haute pureté (4N contre 2N) et en réduisant les conséquences environnementales négatives.

De manière déterminante, le RRQ permet également de remplacer les agents réducteurs de haute pureté coûteux par des matériaux moins chers et plus facilement disponibles. Les producteurs de silicium conventionnels, comme Ferroglobe, Dow-DuPont, Elkem, Rima et Rusal, dépendent quant à eux d'un charbon de haute pureté à faible teneur en cendres, disponible uniquement dans deux mines de charbon au niveau mondial (charbon « Blue Gem Coal » et charbon colombien). Cette concentration extrême du marché représente un handicap économique pour les producteurs traditionnels de silicium, car la moindre augmentation de prix se répercute rapidement sur leurs résultats financiers. En outre, elle représente une entrave à l'entrée sur le marché de nouveaux participants potentiels.

Le RRQ possède ainsi un avantage concurrentiel substantiel, car les matières à faible coût qu'il utilise sont moins exposées aux aléas de la chaîne d'approvisionnement et à une flambée des prix.

MISE AU POINT DE LA TECHNOLOGIE RRQ PUREVAP™

La mise au point en R et D de la technologie RRQ PUREVAP™ progresse comme prévu. L'usine pilote du RRQ PUREVAP™ Gen 3, une version du RRQ PUREVAP™ Gen 2 redimensionné d'un facteur de 2 500 fois environ, est en cours de déploiement pour valider et reproduire les résultats clés précédemment identifiés lors des essais de Gen 1 et 2.

Cela représente la dernière phase de recherche et développement avant le lancement commercial et permet de tester le système dans des conditions opérationnelles lors de la production d'un matériau de silicium de haute pureté répondant aux besoins des fabricants d'applications à forte valeur ajoutée.

Le RRQ PUREVAP™ Gen 3 est un prototype d'usine pilote de pointe, premier du genre, utilisé pour compléter les phases d'essai en usine pilote à des fins commerciales.

Démarré en juin 2022, un solide programme de tests est en cours et se déroulera sur une période d'environ 12 mois.

Cette phase finale permettra à HPQ, ainsi qu'à son fournisseur de technologie et sous-traitant de valider et de quantifier les avantages du RRQ en tant que technologie de rupture tels que précédemment identifiés lors des essais de Gen 1 et 2.

Ces avantages sont les suivants :

- le RRQ PUREVAP™ est apte à produire du silicium métal à une pureté supérieure à celle de tous les procédés traditionnels disponibles sur le marché aujourd'hui, en une seule étape.

- le RRQ PUREVAP™ ne nécessite pas les mêmes matières premières à haut degré de pureté que les méthodes de production traditionnelles.
- le RRQ PUREVAP™ peut produire 1 tm de silicium de haute pureté avec 25 % de matières premières en moins.
- la technologie offre un gain financier en comparaison des producteurs traditionnels de silicium métal les moins chers.

Tout obstacle opérationnel ou technologique résiduel sera résolu au cours de cette phase. En outre, une analyse approfondie des aspects économiques du projet sera également fournie. Elle prendra en compte le coût de la construction et de l'exploitation d'une usine à l'échelle commerciale, ainsi que toutes les différentes variables économiques en jeu.

RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

L'impact environnemental du procédé de fabrication actuel de la silice pyrogénée, qui nécessite un important apport d'énergie (~ 115 000 kWh d'énergie pour produire 1 tm de silice pyrogénée) ainsi que le rejet dans l'atmosphère de grandes quantités de chlorure d'hydrogène gazeux sont autant de facteurs limitants pour son utilisation sur les marchés actuels.

L'importance croissante des critères ESG en matière de développement et de rentabilité des entreprises ne fera qu'accentuer les problèmes de fabrication de la silice pyrogénée. La technologie exclusive de HPQ de réacteur de silice pyrogénée se positionne ainsi comme une importante opportunité de marché.

Le réacteur de silice pyrogénée de HPQ fournit une solution beaucoup plus simple que les méthodes traditionnelles de production de silice pyrogénée. Le procédé plasma breveté (en cours d'examen) repose sur l'exposition du quartz à un arc électrique similaire à celui de la foudre. La température extrêmement élevée dans le réacteur de silice pyrogénée vaporise le quartz, le transformant en de minuscules particules. Il peut ensuite être resolidifié sous la forme de poudres de silice pyrogénée, adaptées pour une variété d'applications industrielles et commerciales.

Le réacteur de silice pyrogénée de HPQ permet une transformation directe du quartz en silice pyrogénée, permettant de produire cette dernière sans produits chimiques dangereux et sans rejet de chlorure d'hydrogène gazeux (HCl) habituellement associé à sa fabrication.

En outre, le procédé nécessite 15 000 kWh pour produire 1 tm de silice pyrogénée, ce qui représente une réduction de 86 % de l'empreinte énergétique associée à sa fabrication. Enfin, comme le nouveau procédé utilise du quartz comme matière première, ses besoins en capitaux ne représentent qu'une petite fraction de ce qui est nécessaire pour construire une usine de silice pyrogénée traditionnelle.

MISE AU POINT DE LA TECHNOLOGIE DU RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

La mise au point en R et D de la technologie du réacteur de silice pyrogénée progresse, bien qu'à un rythme plus lent que celui annoncé en 2021. L'objectif du programme est similaire à celui de l'usine pilote du RRQ PUREVAP™ Gen 3, et consiste à construire et à exploiter une usine pilote de réacteur de silice pyrogénée de 50 tonnes (tm) par an à des fins commerciales.

Les travaux d'ingénierie et de construction de l'usine pilote de silice pyrogénée, dont le budget est de 2 millions de dollars, sont financés par les acteurs suivants :

- le gouvernement fédéral canadien (TDDC) à hauteur de 33 % environ,
- le gouvernement du Québec (TED) à hauteur de 30 % environ,
- HPQ Silica Polvere Inc. (filiale de HPQ détenue à 100 %) à hauteur de 29 % environ, et

- PyroGenesis Canada Inc. à hauteur des 8 % restants. Ce dernier en est l'exploitant.

Ces travaux sont en cours et se termineront probablement mi-2023. La phase de validation de la technologie de l'usine pilote pourra ensuite démarrer, parallèlement aux études de dimensionnement commercial. Ces essais devraient prendre fin mi-2024 et laisseront place au développement du réacteur commercial de silice pyrogénée.

Dans le cadre des travaux d'ingénierie et de conception en cours, HPQ Silica Polvere Inc. et PyroGenesis effectuent actuellement une série de tests de R et D à petite échelle pour valider les concepts améliorés de l'usine pilote et produire des échantillons de petite taille de silice pyrogénée pour évaluation.

TECHNOLOGIES POUR LA TRANSFORMATION DU SILICIUM ISSU DU RRQ EN MATÉRIAUX DE SILICIUM À PLUS HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Au cours des dernières années, HPQ a signé pas moins de sept (7) accords de confidentialité avec des fabricants de VE, des fabricants de batteries et d'autres sociétés de matériaux à haute valeur ajoutée. Au sein de tous ces accords, il se dégage un intérêt récurrent pour la fabrication en une seule étape de silicium de haute pureté (3N à 4N).

Outre l'intérêt pour la capacité de HPQ à fabriquer du silicium de haute pureté (3N à 4N), ces clients potentiels ont chacun formulé des demandes très spécifiques concernant la taille des matériaux de silicium dont ils ont besoin.

Sans sortir du cadre des accords de confidentialité, il est intéressant de noter que HPQ a identifié deux familles différentes relatives à la taille des matériaux de silicium recherchés par les fabricants de VE, les fabricants de batteries et autres sociétés de matériaux à haute valeur ajoutée.

Il existe d'ores et déjà une demande, à croissance exponentielle, pour des matériaux de silicium de taille micrométrique pour les batteries et les matériaux avancés, tandis que la demande de matériaux de silicium de taille nanométrique se concentre sur le secteur des batteries encore en phase de conception.

Sur la base de ces informations, la société met en œuvre une approche à deux volets en ce qui concerne la transformation du silicium issu du RRQ en matériau de silicium à plus haute valeur ajoutée :

1. en collaboration avec Novacium, l'accent est mis sur l'utilisation de technologies disponibles sur le marché pour transformer le silicium issu du RRQ en matériaux de silicium de taille microscopique pour les fabricants de VE, de batteries et de matériaux avancés.
2. en collaboration avec PyroGenesis, l'objectif reste la mise au point du réacteur de nano-silicium PUREVAP™ (RNSi) pour produire le nano-silicium nécessaire à la prochaine génération de fabricants de batteries.

RÉACTEUR DE NANO-SILICIUM (RNSi) PUREVAP™

Le RNSi est un nouveau procédé exclusif qui vise à utiliser le silicium de haute pureté (3N à 4N) produit par le RRQ PUREVAP™ et le transformer en fils et poudres sphériques de nano silicium. Grâce à son propre approvisionnement en matières premières de silicium, le NSiR de HPQ devrait permettre un faible coût de fabrication tout en conservant la flexibilité nécessaire pour adapter rapidement les matières premières aux exigences évolutives du marché final.

MISE AU POINT DE LA TECHNOLOGIE NSiR PUREVAP™

La première phase de mise au point de la technologie, qui a débuté en août 2020, portait sur la modification du réacteur RRQ PUREVAP™ Gen2 existant en un réacteur RNSi PUREVAP™ Gen1 afin de produire des matériaux de nano-silicium. L'objectif du nouveau réacteur RNSi Gen1 est de devenir un

système de traitement par lots avec une capacité de production de 30 kg/mois de poudres de nano-silicium.

En janvier 2021, les essais de mise en service du *RNSi PUREVAP™ Gen1* ont été réalisés. Le matériau obtenu a été produit dans des conditions de fonctionnement non optimales lors des premiers essais et a été analysé par imagerie au microscope électronique à balayage (MEB) combinée à la diffraction des rayons X (DRX).

Jusqu'en avril 2021, les tests menés ont permis l'avancement régulier du projet. Les principales étapes des tests d'optimisation et de validation du procédé en cours peuvent être résumées comme suit :

1. Validation de la capacité du système à produire des nanomatériaux < 150 nm,
2. Validation de la capacité du système à atteindre les paramètres de production de conception, et
3. Production d'échantillons conformes.

Les principaux enseignements de ces derniers résultats, basés sur le taux de production du procédé, indiquent que le système peut produire à un taux plus élevé que prévu initialement. Au fur et à mesure des essais au cours du second semestre 2021, le défi pour l'équipe a consisté à éliminer l'oxygène du produit final de matériau de nano-silicium. En effet, l'oxygène s'est révélé affecter la capacité à produire des échantillons conformes.

L'analyse systématique du procédé a montré que :

- Les sources internes de contamination par l'oxygène étaient directement liées au matériau de revêtement résistant à la chaleur utilisé dans le *RNSi PUREVAP™ Gen1* dont la conception est inspirée du réacteur de réduction du quartz *RRQ PUREVAP™ Gen2* initialement mis au point pour la carboréduction du quartz en silicium (Si).
- La conception et la construction du *RNSi PUREVAP™ Gen1* ont dû être revues pour éliminer les sources internes de la contamination.

Une version modifiée du système — le *RNSi PUREVAP™ Gen1.5* — a été mise au point et construite en Q3 2021 et mise en service en Q4 2021. Les résultats préliminaires obtenus sur le matériau produit lors des tests de mise en service effectués en décembre 2021 semblaient encourageants. Cependant, même après d'ultimes ajustements, le problème de contamination par l'oxygène du matériau final se pose toujours. Des solutions sont actuellement à l'étude.

INITIATIVES EN MATIÈRE D'HYDROGÈNE

Au mois d'août 2021, HPQ a signé un protocole d'entente avec EBH₂ Systems SA, (« EBH₂ ») concernant l'exploitation éventuelle des générateurs EBH₂, sous réserve que ces derniers atteignent certains objectifs d'efficacité. Malheureusement, les tests effectués n'ont pas permis de valider les principales exigences des générateurs EBH₂. En conséquence, HPQ a annoncé le 31 octobre 2022 que la société suspendait le protocole d'entente signé en août 2021. Cette opportunité pourrait être examinée à nouveau si EBH₂ Systems rencontre plus de succès avec le générateur de nouvelle génération en cours de conception.

Actuellement, HPQ collabore avec Novacium sur la mise au point de procédés de fabrication d'hydrogène par hydrolyse du silicium et d'autres matériaux.

PROTECTION INTELLECTUELLE DES TECHNOLOGIES DE L'ENTREPRISE

La stratégie de HPQ concernant la protection de sa propriété intellectuelle (PI) repose sur une combinaison de demandes de brevets et de savoir-faire exclusif. Pour l'instant, le portefeuille de brevets de la société est principalement composé de brevets acquis auprès de PyroGenesis Canada Inc. Dans un

avenir proche, en collaboration avec Novacium, la société a également pour objectif de déposer ses propres demandes de brevets.

Le RRQ PUREVAP™ de HPQ est protégé par deux demandes de brevet en cours. La première couvre un procédé de production de silicium de haute pureté à partir de silice (« *Silica to high purity silicon production process* ») tandis que la seconde couvre un procédé innovant de fonctionnement en continu d'un four à plasma d'arc sous vide (« *New and novel process for continuous operations of a plasma arc furnace under vacuum* ».) En mars 2022, l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) a délivré le brevet américain n° 11 267 714 concernant le procédé de production de silicium de haute pureté à partir de silice (« *Silica to high purity silicon production process* ») et d'autres juridictions devraient délivrer prochainement les brevets correspondants pour cette même invention dans d'autres pays. Le second brevet est toujours en cours d'examen.

Dans le cadre de sa stratégie de portefeuille PI visant à protéger les technologies RRQ PUREVAP™, HPQ a acquis auprès de PyroGenesis en septembre 2022, de nouveaux droits de propriété intellectuelle concernant un procédé à faible émission de carbone pour la production de silicium (« *Low Carbon Emission Process for the production of Silicon* »).

La demande de brevet de HPQ pour le RNSi PUREVAP™, déposée par HPQ Nano Silicon powders Inc. (filiale de HPQ détenue à 100 %) est toujours en cours d'examen, tout comme la demande de brevet de HPQ pour le réacteur pyrogénée, déposée par HPQ SILICA Polvere Inc. (filiale de HPQ détenue à 100 %).

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENTREPRISE PERFORMANCE GLOBALE

- Le 15 septembre 2022, HPQ a annoncé qu'elle s'était associée à trois ingénieurs de recherche français de premier plan pour créer Novacium, une "jeune entreprise innovante (J.E.I)" basée à Lyon, en France.
- Le 13 septembre 2022, HPQ a annoncé la signature d'un « Memorandum of Understanding » ("MOU") avec Québec Silica Resources Corporation concernant l'approvisionnement en quartz du projet de silice Charlevoix de QTZ à HPQ à des fins de test et d'évaluation.
- Le 31 août 2022, HPQ a annoncé la signature avec Québec Silica Resources Corporation concernant la vente des derniers actifs d'exploration de HPQ, les propriétés Roncevaux et Martinville.
- Le 26 mai 2022, la Société a annoncé que l'usine pilote GEN3 Réacteur de Réduction de Quartz (RRQ) PUREVAP™ étant maintenant fonctionnelle, le projet entre dans sa phase finale de recherche et développement et de l'exploitation de l'usine pilote pour valider le système dans des conditions opérationnelles.
- Le 17 mai 2022, la Société a annoncé que la propriété de l'équipement d'essai GEN3 RRQ PUREVAP™ avait été transférée à HPQ.
- Le 5 avril 2022, la Société a annoncé que la mise en service du GEN3 RRQ PUREVAP™ est achevée à environ 95%.
- Le 9 mars 2022, HPQ a annoncé que l'Office des brevets et des marques des États-Unis a délivré le brevet américain n° 11 267 714 intitulés « SILICA TO HIGH PURITY SILICON PRODUCTION PROCESS » a été émis à HPQ SILICON RESOURCES INC.
- Le 8 février 2022, la Société a annoncé la signature d'un accord de non-divulgaration (« NDA ») avec un leader mondial des matériaux de haute performance dans le but d'utiliser le matériau silicium 4N (Si) qui sera produit par l'équipement d'essais GEN3 RRQ PUREVAP™ comme matière première pour fabriquer des céramiques en nitrure de silicium (si3n4) et son potentiel.

- Pour le troisième intermédiaire de 2022, la Société a effectué l'acquisition d'une propriété intellectuelle de 3 600 000 \$, 710 000 \$ pour de l'équipement et 9 428 \$ pour l'équipement en construction. Au 30 septembre 2022 les acquisitions cumulatives sont de 234 760 \$ pour les brevets, 3 600 000 \$ pour les propriétés intellectuelles, 710 000 \$ pour de l'équipement et 26 937 \$ pour l'équipement en construction.

FINANCEMENT ET AUTRES

- Le 30 août 2022, la société a conclu la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation à Québec Silica Resources Inc. (« QTZ ») en contrepartie de 3 000 000 unité composé d'une action et un demi-bon de souscriptions. La valeur de la transaction est de 300 000 \$.
- Pour le troisième intermédiaire de 2022, la Société a émis 2 329 412 actions ordinaires suite à l'exercice de 350 000 options et de 1 979 412 bons de souscription pour un montant totalisant 338 973 \$. Depuis de le début de l'exercice, 7 381 412 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de 1 250 000 options et de 6 131 412 bons de souscription pour un montant totalisant 1 090 473 \$.
- Le 2 mai 2022, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 3 604 000 \$. La Société a émis 6 800 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,60 \$ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement.
- Au 30 septembre 2022, la Société disposait de 1 897 196 \$ de trésorerie, des titres négociables de 549 433 \$, des taxes sur les produits et services à recevoir de 852 306 \$, des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 50 000 \$, d'un billet à recevoir de 2 650 000 \$ et 631 183 \$ en frais payés d'avance et autres.

DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le tableau suivant représente en comparaisons de la période de 2021 pour les dépenses de recherche et développement pour l'intermédiaire finissant le 30 septembre 2022 et celui de la période financière de 2022.

	INTERMÉDIAIRE		CUMULATIF	
	2022	2021	2022	2021
Consultant	319 592	-	319 592	-
Équipement	306 184	-	306 184	-
Total	625 776	-	625 776	-

Depuis le mois de juillet, la Société a mandaté un sous-traitant pour développer de nouvelle application de silicium et améliorer ceux déjà en cours de réalisation pour un montant de 319 592 \$ et 306 184 \$ pour notre participation au développement d'une technologie de fabrication verte de Silice Pyrogénée.

INFORMATION FINANCIÈRE SELECTIONNÉE

Troisième intermédiaire de 2022

L'augmentation des pertes globales de 1 114 896 \$ (163%) (1 799 874 \$ contre 684 978 \$) en comparaison à la période de 2021 correspond à l'augmentation des frais opérationnels de 1 084 816 \$ (353 %)

(1 391 926 \$ contre 307 110 \$) et l'augmentation des autres revenus et dépenses de 30 080 \$ (8%) (-407 948 \$ contre -377 868 \$). Leurs moyennes au cours des sept dernières intermédiaires, s'établissaient respectivement à 1 316 312 \$ et 1 161 189 \$.

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers intermédiaires.

Cumulatif de l'exercice de 2022

	FISCAL 2022			FISCAL 2021				FISCAL 2020
Intermédiaire finissant :	30/09	30/06	31/03	31/12	30/09	30/06	31/03	31/12
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais opérationnels	1 391 926	1 384 923	614 465	4 727 680	307 110	453 262	306 642	334 241
Perte globale	1 799 874	1 608 983	744 701	5 158 711	684 978	993 896	(506 319)	529 234
Résultats de base et diluée par action	0,00	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00	(0,00)	0,01
Actif courant	6 630 118	7 887 741	4 942 189	4 410 906	5 287 309	9 647 128	5 017 697	2 963 648
Actif total	26 832 812	24 175 110	21 814 780	21 722 779	23 963 454	27 949 094	19 794 947	17 662 836
Passif courant	3 740 180	732 813	627 399	601 340	675 850	4 400 230	535 990	523 075
Passif non courant	3 073 818	2 962 525	2 884 277	2 789 194	2 763 765	2 964 047	4 793 584	4 651 082
Capitaux propres	19 018 814	20 479 772	18 303 104	18 332 245	20 523 839	20 584 817	14 465 373	12 488 679

Durant la période financière de 2022, la Société a connu une augmentation de ses pertes globales de 2 981 000 \$ (254%) (4 153 555 \$ contre 1 172 555 \$), alors que les frais opérationnels ont augmenté de 2 324 297 \$ (218 %) (3 391 311 \$ contre 1 067 014 \$), tandis qu'au cours des trois dernières périodes, leurs moyennes s'établissaient respectivement à 863 446 \$ et 882 552 \$.

Le tableau suivant présente l'information financière pour les périodes de 2019 à 2022.

	FISCAL 2022	FISCAL 2021	FISCAL 2020	FISCAL 2019
	30/09	30/09	30/09	30/09
	\$	\$	\$	\$
Frais opérationnels	3 391 311	1 067 014	754 130	826 513
Perte globale	4 153 555	1 172 555	262 357	1 155 425
Résultats de base et dilués par action	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)
Actif courant	6 630 118	5 287 309	3 026 367	2 420 938
Actif total	26 832 812	23 963 454	16 682 482	11 168 641
Passif courant	4 740 180	675 850	615 393	881 085
Passif non courant	3 073 818	2 763 765	3 678 526	3 732 391
Capitaux propres	19 018 814	20 523 839	12 388 563	6 555 165

DISCUSSION SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DU TROISIÈME INTERMÉDIAIRE DE 2022 ET LE CUMULATIF DE 2022

Analyse du résultat global

En comparaison aux périodes correspondant de 2021, il y a eu une augmentation des pertes globales pour l'intermédiaire de 1 114 896 \$ (163%) (1 799 874 \$ contre 684 978 \$) ce qui correspond à l'augmentation

des frais opérationnels de 1 084 816 \$ (353 %) (1 391 926 \$ contre 307 110 \$) et la diminution des autres revenus et dépenses de 30 080 \$ (8%) (- 407 948 \$ contre – 377 868 \$). Tandis que celui du cumulatif de 2022, il y a eu une augmentation des pertes globales de 2 981 000 \$ (254%) (4 153 555 \$ contre 1 172 555 \$) ce qui correspond à l'augmentation des frais opérationnels de 2 234 297 \$ (218 %) (3 391 311 \$ contre 1 067 014 \$) et la diminution des autres revenus et dépenses de 656 703 \$ (622%) (- 762 244 \$ contre – 105 541 \$).

Analyse des frais opérationnels

Les tableaux suivants représentent les variations majeures de certaines composantes du résultat global en comparaisons à la période de 2021 pour les frais opérationnels de l'intermédiaire finissant le 30 septembre 2022 et celui de la période financière de 2022.

	INTERMÉDIAIRE		Augmentation / (Diminution)
	2022	2021	
Salaires et charges au titre du personnel	190 011	152 555	37 456
Autres charges opérationnelles			
Frais de bureau	23 701	12 468	11 233
Amortissement des immobilisations corporelles	391 666	-	391 666
Amortissement des immobilisations incorporelles	140 262	38 857	101 405
Frais de recherche et développement	625 776	-	625 776

	CUMULATIF		Augmentation / (Diminution)
	2022	2021	
Salaires et charges au titre du personnel	538 756	468 140	70 616
Autres charges opérationnelles			
Honoraires professionnel	545 079	349 382	195 697
Frais de voyage	19 787	1 391	18 396
Frais de bureau	67 761	45 532	22 229
Amortissement des immobilisations corporelles	1 174 777	-	1 174 777
Amortissement des immobilisations incorporelles	418 010	116 571	301 439
Frais de recherche et développement	625 776	-	625 776

Salaires et charges au titre du personnel

L'augmentation correspond à l'embauche d'un employé par rapport au période correspondante.

Autres charges opérationnelles

Honoraire professionnel

L'augmentation des honoraires professionnel de 195 697 \$ au cours de notre exercice financier de 2022, inclus un montant de 164 712 \$ qui représente la valeur de l'octroi des options à notre conseiller juridique.

Frais de voyage

L'augmentation des frais de voyage est principalement reliée à la validation de la technologie de EBH2 qui n'a pas été concluante.

Frais de bureau

Depuis le mois de mai 2022, la Société assume les frais d'assurance sur l'équipement. Il représente une dépense supplémentaire d'environ 11 000 \$ trimestriellement.

Amortissements corporels et incorporels

La société amortit les actifs corporels et incorporels depuis le début de l'exercice et certains actifs incorporels ne sont plus capitalisés dans les actifs exploration et d'évaluation par rapport en 2021.

Frais de recherche et développement

Depuis le mois de juillet, la Société a mandaté un sous-traitant pour développer de nouvelles applications de silicium et améliorer celles déjà en cours de réalisation pour un montant de 319 592 \$ et 306 184 \$ pour notre participation au développement d'une technologie de fabrication verte de Silice Pyrogénée.

Ressources financières

La Société disposait au 30 septembre 2022 d'un fonds de roulement de 1 889 938 \$ (3 809 566 \$ au 31 décembre 2021). Le total des actifs courants est de 6 630 118 \$ et celui du passif courant est de 4 740 180 \$.

Actif courant

L'actif courant est constitué des éléments suivants :

- La trésorerie de 1 897 196 \$ (2 672 697 \$ au 31 décembre 2021).
- Les titres négociables de société cotée de 549 433 \$ (666 000 \$ au 31 décembre 2021). Il représente la juste valeur marchande des actions de PyroGenesis ainsi que ceux de Québec Silica Inc.
- Les taxes sur les produits et services à recevoir de 852 306 \$ (645 981 \$ au 31 décembre 2021). Ce montant représente nos deux derniers intermédiaires de 2022.
- Un crédit d'impôt à l'investissement à recevoir de 50 000 \$ (50 000 \$ au 31 décembre 2021).
- Aucun actifs d'exploration et d'évaluation détenus en vue de vente (200 000 \$ au 31 décembre 2021). La Société a disposé de ses actifs durant le troisième intermédiaire.
- Un billet à recevoir de 2 650 000 \$ (aucun au 31 décembre 2022). Au cours du troisième intermédiaire, la Société a placé ce montant à un taux d'intérêt de 3% venant à échéance le 31 décembre 2022.
- Frais payés d'avance et autres de 631 183 \$ (176 229 \$ au 31 décembre 2021). Ce montant représente les assurances aux administrateurs et dirigeants ainsi que pour les équipements, les frais annuels pour l'OTC Markets, la bourse de croissance du TSX et un montant de 336 500 \$ pour des travaux de recherche et développement qui seront effectués au cours du prochain intermédiaire.

Actif non-courant

Durant la période financière de 2022, la société a acquis des immobilisations corporelles pour 736 937 \$, des immobilisations incorporelles pour 3 834 760 \$ dont des brevets pour 234 760 \$ et une propriété intellectuelle pour 3 600 000 \$. Le dépôt sur contrat de 1 950 000 \$ représente une partie du coût relié au rodage de l'équipement d'essai.

Le 23 juin 2022, la Société a signé un addendum modifiant les termes initiaux de l'accord de redevances à recevoir. Les paiements NSR pour chaque année subséquente ont été remplacés par un intérêt annuel de 10 %, la redevance de 250 000 \$ n'est pas transférable et la date d'échéance est le 31 décembre 2025, incluant les intérêts impayés.

La juste valeur des redevances à recevoir a été estimée à l'aide d'une technique de la valeur actualisée, immédiatement avant la date de modification. La juste valeur réévaluée de 230 932 \$ a été estimée en fonction de la probabilité de rentrées de fonds sur une période de quatre ans à un taux de 18 %.

La Société a évalué la redevance à recevoir à 133 772 \$ calculée sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'addendum sur une période de 3,5 ans à un taux de 18 %. La modification des redevances a entraîné une perte de 97 160 \$ qui a été comptabilisée en résultat net au cours de la période. Au 30 septembre 2022, la valeur de la redevance à recevoir est de 139 883 \$.

Passif courant

Le passif courant est constitué des éléments suivants :

- Des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 4 282 680 \$ (258 905 \$ au 31 décembre 2021). Un montant de 4 139 100 \$ est relié à l'acquisition de la propriété intellectuelle.
- Des dû aux administrateurs de 107 500 \$ (41 500 \$ au 31 décembre 2021).
- Des redevances à payer de 350 000 \$ (300 935 \$ au 31 décembre 2021)

Passif non-courant

Les passifs non courants totalisant 3 073 818 \$ (2 789 194 \$ au 31 décembre 2021) qui représentent des dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur pour 1 007 256 \$ (valeur nominale de 1 020 891 \$) (982 456 \$ au 31 décembre 2021 d'une valeur nominale de 1 020 891 \$) ainsi que des redevances à payer de 2 066 562 \$ (1 806 738 \$ au 31 décembre 2021).

Capitaux propres

Durant la période de 2022 la Société a émis 14 181 412 actions. Ce qui correspond à un placement privé pour 6 800 000 actions pour un montant de 3 640 000 \$, l'exercice de 6 131 412 bons de souscription pour un montant de 940 473 \$ et l'exercice de 1 250 000 options pour un montant de 150 000 \$.

Situation de trésorerie

Au 30 septembre 2022, la société détenait un fond de trésorerie de 1 897 196 \$ comparativement à 3 518 530 \$ pour la période correspondante de 2021.

Activités opérationnelles

L'utilisation du flux de trésorerie pour les activités opérationnelles de 1 828 243 \$ sont constituée de la perte nette de 4 153 555 \$. Les éléments hors caisse qui n'ont aucune incidence sur le flux de trésorerie de 2 106 558 \$. La variation des flux de trésorerie sur les activités opérationnelles du fonds de roulement représente un montant de 218 754 \$ qui se détaille comme suit : augmentation des taxes sur les produits et services à recevoir de 206 325 \$, augmentation des frais payés d'avance et autres de 454 954 \$ ainsi que la diminution des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 442 515 \$.

Activité d'investissement

L'utilisation du flux de trésorerie affectée aux activités d'investissement, soit 3 622 660 \$, est constituée d'ajout aux immobilisations corporelles de 736 937 \$, les immobilisations incorporelles de 234 751 \$,

d'ajout d'actifs d'exploration et d'évaluation détenus en vue de vente de 962 \$ ainsi qu'un billet à recevoir de 2 650 000 \$.

Activité d'investissement

Le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement au montant de 4 675 403 \$, comprend l'émission d'unités dans le cadre d'un placement privé de 3 604 000 \$, l'exercice de bons de souscription pour 940 473 \$, l'exercice d'options pour 150 000 \$ ainsi que des frais d'émission de 19 070 \$. La Société a diminué son flux de trésorerie de 775 500 \$ durant la période.

La moyenne des besoins de trésorerie de la société pour les prochains intermédiaires devrait se situer entre 300 000 \$ et 350 000 \$ en excluant les frais pour la recherche et développement et les ajouts pour les immobilisations corporelles et incorporelles.

Comme la Société est encore dans sa phase de développement et se concentre sur l'innovation des solutions de silicium et de technologie connexe, la Société continuera probablement à fonctionner à perte jusqu'à ce que la technologie puisse être commercialisée, et la Société aura besoin de financement supplémentaire afin de financer les opérations futures et les plans d'expansion. La Société ne s'attend pas à générer des revenus à partir des ventes de produits tant qu'elle n'aura pas achevé avec succès le développement de ses solutions de silicium, ce qui peut prendre un certain nombre d'années et est soumis à une incertitude importante. Jusqu'à ce qu'elle puisse générer des revenus importants à partir des ventes de produits, si jamais, la Société s'attend à financer ses opérations par une combinaison de capitaux publics ou privés ou de financements par emprunt ou d'autres sources.

La Société n'a actuellement aucune source de financement engagée disponible. Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement dans le passé, la levée de fonds supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et, à ce titre, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La capacité de la Société à respecter ses engagements et à s'acquitter de ses dettes à mesure qu'elles deviennent exigibles et rentables dépend de la réussite du développement de sa technologie et de sa production commerciale, de sa capacité à lever des fonds supplémentaires pour financer ces activités et de la poursuite soutien financier des actionnaires et des prêteurs.

Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2016, la société s'était engagée à dépenser 1 245 000 \$ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2017. La société a engagé 919 296 \$ en FEC et un solde approximatif de 293 000 \$ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2017 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la société relativement au non-respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 220 000 \$. Au 28 février 2018, la société avait produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 293 000 \$ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2017. Au 30 septembre 2022, un solde de 17 321 \$ à titre d'impôt de la partie XII.6 est inclus dans les dettes fournisseurs.

La société a finalisé une entente de développement et d'exclusivité avec la société PyroGenesis le 28 septembre 2015. En contrepartie du droit exclusif d'utilisation de la technologie développée par PyroGenesis, la société doit effectuer les paiements tel que décrits ci-dessous :

- Pour 2022 et après, le plus élevé de 10% des ventes de silicium ou 250 000\$ par année.

Le 18 août 2020, la Société a acquis de la société PyroGenesis la technologie PUREVAP™ NSiR pour la fabrication de matériaux nanométriques de Silicium. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50% de la participation de HPQ dans le capital de HPQ NANO.

- Pour 2022, 10% des ventes de matériaux nanométriques de Silicium ou 100 000 \$;
- Pour 2023, 10% des ventes de matériaux nanométriques de Silicium ou 150 000 \$;
- Pour 2024 et après, 10% des ventes de matériaux nanométriques de Silicium ou 200 000 \$

Le 30 juin 2021, la Société a acquis une technologie pour la fabrication de matériaux de Silice Pyrogénée. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets en excluant les échantillons (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50% de la participation de HPQ dans le capital de HPQ Polvere.

- Pour 2023, 10% des ventes de matériaux de silice pyrogénée ou 50 000 \$;
- Pour 2024, 10% des ventes de matériaux de silice pyrogénée ou 100 000 \$;
- Pour 2025, 10% des ventes de matériaux de silice pyrogénée ou 150 000 \$;
- Pour 2026 et après, 10% des ventes de matériaux de silice pyrogénée ou 200 000 \$

Au 30 septembre 2022, l'engagement total au titre des coûts des investissements relativement à l'achat de l'équipement d'essai s'établissait à environ 3 006 421 \$ donc un montant de 1 950 000 \$ est un dépôt sur le contrat pour le RRQ GEN3 PUREVAP™.

Après la fin de la période, 100 000 bons de souscription ont été levés pour un montant total de 10 000 \$ en espèces.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers annuels conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles générées en interne ;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables ;
- Valeur actualisée des redevances à payer.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements, qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la société, est fournie ci-dessous.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

Modification d'IAS 16, Immobilisations corporelles : Produit avant utilisation prévue

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles : Produit avant utilisation prévue, Modifications aux IAS 16. Cette modification interdit à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant qu'elle prépare l'actif en vue de l'utilisation prévue. Au lieu de cela, une entreprise comptabilisera le produit de ces ventes et les coûts connexes dans le compte de résultat.

Cette modification s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2022. La direction évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette modification, mais aucune incidence importante n'est attendue sur les états financiers de la Société.

IAS 1, Information sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 pour obliger les entités à divulguer leurs méthodes comptables importantes au lieu de leurs principales méthodes comptables.

Cette modification s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2023. L'adoption de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

IAS 8, Définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8 pour remplacer la définition d'un changement d'estimation comptable. Selon la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui sont assujettis à l'incertitude d'évaluation ».

Cette modification s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2023. L'adoption de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

IAS 12, Impôt différé lié à l'actif et au passif découlant d'une transaction unique

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 pour obliger les entités à comptabiliser l'impôt différé sur les opérations qui, lors de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles.

Cette modification s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2023. L'adoption de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION ET CONTRÔLES INTERNES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

Étant donné que la société est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôle et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telle que défini dans le Règlement 52-109.

Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations faites dans les attestations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers utilisés par la société sont constitués de la trésorerie, billet à recevoir, les royautés à recevoir et le dépôt sur contrat et font partie de la catégorie au coût amorti.

Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), les dus aux administrateurs, les dus aux administrateurs dirigeants et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel) et les redevances à payer.

La juste valeur de la royauté à recevoir, du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur à long terme et des redevances à payer a été estimée en utilisant une analyse des flux monétaires actualisés avec un taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires. La juste valeur des redevances à payer se rapproche de la valeur comptable en fin de période alors que la juste valeur du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur est de 1 007 256 \$.

La juste valeur des titres négociables de société cotée a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une société cotée évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2022.

Au 30 septembre 2022, la trésorerie de la Société, qui est libellé en dollars canadiens, était détenue dans un compte à intérêts auprès de la Banque de Montréal.

INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Information sur les financements

Au 30 septembre 2022, la société comptait 348 973 770 actions émises et en circulation (334 792 358 au 31 décembre 2021), 24 869 600 bons de souscription (24 202 012 au 31 décembre 2021) et 17 335 000 options (17 885 000 au 31 décembre 2021). Le nombre d'actions après dilution s'établit à 391 178 370.

Information sur les actions en circulation

Au 29 novembre 2022, la société comptait 349 073 770 actions émises et en circulation, 24 769 600 bons de souscription et 17 335 000 options. Le nombre d'actions après dilution s'établit à 391 178 370. Le capital-actions autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pour la période finissant le 30 septembre 2022, des frais de gestion de 262 500 \$ (268 750 \$ au 31 décembre 2021) ont été comptabilisés en vertu d'un contrat avec une société administrée par le Président du conseil d'administration dans le cadre de services de consultation rendus à la société.

Ces opérations sont menées dans le cours normal des activités de la société et sont établies en fonction de leurs valeurs d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées.

Les comptes fournisseurs et autres créiteurs incluent aucun montant dû aux dirigeants et à une société détenue par un administrateur (59 854 \$ au 31 décembre 2021).

La société doit aux administrateurs et aux dirigeants des salaires et rémunération ayant une valeur nominale de 1 117 891 \$. La société a obtenu confirmation des individus concernés qu'un montant de 1 020 391 \$, sous réserves de certaines conditions, ne sera pas exigé dans les 12 mois et un jour suivant le 30 septembre 2022.

FACTEURS DE RISQUES

Incertitudes quant à la technologie de procédés sur une base commerciale

Le procédé de fabrication de Silicium *RRQ PUREVAP™* le procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium NRSi *PUREVAP™* ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée de la Société n'ont pas été utilisés à des fins commerciales par la Société et il n'y a aucune certitude que les résultats obtenus lors d'essais à petite échelle peuvent être reproduits en quantités commerciales, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur les projets de la Société. La Société devra fournir du silicium qui répond à certaines spécifications. L'incapacité de la Société à mettre pleinement en service et produire du Silicium qui satisfait aux spécifications de l'industrie pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Le développement par la Société de ses processus de fabrication de Silicium, de fabrication de nanomatériaux de Silicium et de silice pyrogénée peut être complexifié par les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers (également connu comme étant les problèmes de liberté d'exploitation), en raison de la nature des brevets autorisés par les offices nationaux de brevets. La Société peut être forcée à adapter sa technologie afin de s'assurer qu'elle n'entre pas en conflit avec les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. En outre, la capacité de la Société à contester avec succès les droits de brevet de tiers dépend des lois et des tribunaux nationaux, et rien ne garantit que la Société serait en mesure de contester avec succès les droits de brevet de tiers. De plus, la Société pourrait faire face à une concurrence croissante de la part d'une technologie similaire à la sienne à l'avenir. Une telle technologie similaire peut constituer une menace pour la Société et pourrait l'empêcher de réaliser des opérations commerciales sur une base économiquement viable.

Augmentation des coûts de production

Les variations des coûts de production de la Société pourraient avoir une incidence majeure sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Des changements dans les coûts des opérations de fabrication de la Société pourraient survenir suite à des événements imprévus, y compris des événements économiques et politiques internationaux et locaux, un changement des prix des produits de base, une augmentation des coûts et une pénurie de main-d'œuvre pourraient entraîner des changements dans la rentabilité. Bon nombre de ces facteurs peuvent être indépendants de la volonté de la Société. La Société prépare des estimations des coûts en espèce et des coûts en capital futurs pour ses activités et ses projets. Rien ne garantit que les coûts réels ne dépassent pas de telles estimations. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société.

Dépendance à l'égard de la technologie

HPQ s'appuiera sur l'amélioration continue de la technologie pour répondre aux demandes des clients en matière de performance et de coût et pour explorer d'autres opportunités commerciales. Rien ne garantit

que la Société réussira ses efforts à cet égard ou qu'elle disposera des ressources nécessaires pour répondre à cette demande. Bien que la direction prévoie que la recherche et le développement permettront à la Société d'explorer d'autres opportunités commerciales, il n'y a aucune garantie que de telles opportunités commerciales seront présentes ou réalisées. L'avantage commercial de la Société dépendra dans une large mesure de la propriété intellectuelle et de la technologie exclusive de HPQ et de la capacité de la Société à empêcher d'autres personnes de copier ces technologies exclusives.

HPQ s'appuie actuellement sur des droits de propriété intellectuelle et d'autres droits contractuels ou de propriété, y compris (sans limitation) le droit d'auteur, les secrets commerciaux, les procédures confidentielles, les dispositions contractuelles, les licences et les brevets, pour protéger sa technologie exclusive. HPQ peut devoir engager des litiges afin de protéger ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, ou de déterminer la validité ou la portée des droits de propriété d'autrui. Ce type de litige peut être coûteux et prendre beaucoup de temps, que la Société réussisse ou non. HPQ peut demander des brevets ou d'autres protections similaires à l'égard d'une technologie particulière. Cependant, rien ne garantit que toute demande de brevet future aboutira effectivement à la délivrance de brevets, ou que, même si des brevets sont délivrés, ils seront d'une portée ou d'une force suffisante pour fournir une protection significative ou un avantage commercial à la Société.

En outre, le processus de recherche de la protection par brevet peut lui-même être long et coûteux. Dans l'intervalle, les concurrents peuvent développer des technologies similaires ou supérieures à la technologie ou à la conception de HPQ à partir des brevets détenus par la Société, affectant ainsi négativement l'avantage concurrentiel de la Société dans un ou plusieurs de ses domaines d'activité. Malgré les efforts de la Société, ses droits de propriété intellectuelle peuvent être invalidés, contournés, contestés, violés ou devant être concédés sous licence à des tiers. Il n'est pas assuré que les mesures que la Société peut prendre pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et autres droits sur ces technologies exclusives qui sont au cœur des opérations de la Société empêcheront le détournement ou la violation de sa technologie.

Infrastructure, approvisionnement et inflation

La société devant se procurer les matières premières requises pour le bon fonctionnement des opérations de fabrication de Silicium *RRQ PUREVAP™*, du procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium *NRSi PUREVAP™* ainsi que du procédé de fabrication de silice pyrogénée, leurs prix ainsi que le prix des biens et services fluctueront en fonction du niveau d'investissement dans le secteur. Par conséquent, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une hausse de la demande puisse influencer sur les projections économiques et la compétitivité future de la Société, ce qui peut engendrer une augmentation considérable du coût de divers produits et services. Le redressement de la conjoncture économique dans l'ensemble du secteur technologique fera typiquement augmenter les coûts tant de l'exploration planifiée que des activités de développement qui doivent également être intégrés dans les modèles économiques utilisés pour les projections relatives au développement futur et aux activités éventuelles. L'accroissement de la demande pour les biens ou services et les coûts de ces biens ou services pourraient entraîner des retards s'ils ne peuvent pas être obtenus dans des délais opportuns en raison d'une offre insuffisante et pourraient causer des difficultés vis-à-vis de l'échéancier et des délais attribuables au besoin de coordonner leur disponibilité, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les coûts liés à la recherche et développement et/ou à la construction d'usine de production. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité et les activités de la Société.

Risques liés à la vente future de produits.

La Société est dépendante de ses ventes futures de produits. Même si la Société s'est jusqu'à présent efforcée de conclure des conventions de vente, notamment des ententes de distribution (offtake

agreements) à l'égard de ventes futures et qu'elle continuera de le faire, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de vendre des produits selon des modalités et conditions suffisamment favorables, ou nécessaires, pour lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation.

Aucune garantie ne peut être donnée que la Société sera en mesure de conclure des conventions de ventes, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures, et, le cas échéant, aucune garantie ne peut être donnée en ce qui concerne les montants des bons de commande ou des engagements, la quantité de graphite représentée par de tels bons de commande et les engagements ou le moment de leur réception. Parmi les facteurs pouvant avoir une incidence sur les commandes et sur les engagements, sont incluses la capacité de la Société à produire de manière fiable et constante des produits à base de silicium conformément aux exigences des clients et la confiance des clients à l'égard d'une telle capacité, les conditions du marché, la demande de produits qui nécessitent du graphite, les conditions générales du marché et la vigueur de l'économie.

Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était incapable de produire les produits conformément aux modalités et spécifications énoncées dans toute entente de vente, ce non-respect ou cette violation des ententes, qui entraînerait de fait la résiliation de celles-ci ou le versement de dommages-intérêts, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'exploitation et la situation financière de la Société. Même si la Société était en mesure de se conformer aux exigences énoncées dans chacune des ententes de vente, rien ne garantit que les tierces parties aux ententes accepteraient ou seraient en mesure d'acheter la production selon les prix et les quantités prévues dans l'entente de distribution (offtake agreement) visée conclue avec la Société.

Incertitude relative aux estimations futures de la production

La Société prépare des estimations et des projections interne relativement à la production future de matériaux produits avec le procédé de fabrication de Silicium *RRQ PUREVAP™*, le procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium *NRSi PUREVAP™* Purevap ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée. Ces informations sont prospectives et aucune assurance ne peut être donnée que de telles estimations se réaliseront. Ces estimations sont fondées sur les plans existants et d'autres hypothèses qui changent de temps à autre, notamment: les estimations des réserves minérales et des ressources minérales; la disponibilité, l'accessibilité, la suffisance et la qualité du graphite; les coûts de production de la Société; la capacité de la Société de maintenir et d'augmenter les niveaux de production; la suffisance de l'infrastructure de la Société; le rendement de la main-d'œuvre et de l'équipement de la Société; la capacité de la Société de maintenir et d'obtenir des intérêts et des permis miniers; et la conformité de la Société aux lois et règlements existants et futurs. La production réelle de la Société peut différer des estimations pour diverses raisons, notamment : les prix d'achat de matière première ; les phénomènes naturels, tels que les conditions météorologiques défavorables, la disponibilité de l'eau, les inondations et l'activité sismique ; et des pénuries de main-d'œuvre imprévues, des grèves, une opposition ou des blocages des communauté locale où les unités de fabrication pourraient être installées. Le non-respect des prévisions estimées pourrait avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, les revenus, les résultats d'exploitation et la situation financière future de la Société.

Absence de revenu et historique de pertes

Puisque la Société ne génère pas de revenus, elle est tributaire de financements futurs pour poursuivre ses activités, voire demeurer en affaires. La Société n'a généré aucun revenu depuis sa constitution. Le développement du procédé de fabrication de Silicium *RRQ PUREVAP™*, du procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium *NRSi PUREVAP™* Purevap ainsi que du procédé de fabrication de silice pyrogénée font notamment partie des objectifs d'affaires de la Société. Il n'existe aucune garantie que ces projets soient viables sur le plan commercial.

De plus, la Société n'a pas d'historique d'opérations rentables et rien ne garantit que la Société soit un jour profitable. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société. Elle a subi des pertes nettes au cours des exercices financiers terminés les 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ainsi que pour l'intermédiaire finissant le 30 septembre 2022. La direction de la Société ne prévoit aucun revenu pour les exercices financiers à venir et estime que la Société pourrait subir des pertes continues dans un avenir proche. Rien ne garantit qu'elle atteigne à court terme un stade de rentabilité ou du tout.

Le succès futur de la Société dépendra en grande partie de sa capacité à assurer le respect de ses engagements contractuels qui sont importants du point de vue opérationnel et financier. De façon générale, les revenus de la Société seront également influencés par les conjonctures économiques et par sa capacité de commencer sa production et de gérer sa croissance.

Flux de trésorerie d'exploitation négatif

La Société n'a aucun historique de revenus provenant de ses activités d'exploitation. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société représentaient environ, 1 897 196 \$ et 2 672 696 \$ respectivement au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021. Au cours de la période terminée le 30 septembre 2022 et le 31 décembre 2021, la Société a enregistré un flux de trésorerie négatif provenant de ses activités d'exploitation, respectivement de 1 828 243 \$ et 2 409 635 \$. Pour l'intermédiaire finissant le 30 septembre 2022, la Société avait un passif à court terme de 4 740 180 \$. Pour la période terminée le 30 septembre 2022, la Société a eu un taux de dépenses en espèces mensuel moyen d'environ 311 000 \$ par mois, incluant les ajouts réalisés aux immobilisations, biens corporels, installations et équipements, actifs incorporels et dépôts aux fournisseurs, ainsi que toute charge d'exploitation et tout coût de développement capitalisé non couverts par des subventions. La Société s'attend à maintenir des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation au cours des périodes futures, et ce au moins jusqu'à ce que la production commerciale commence et qu'une rentabilité soit atteinte par la production de matériaux produits avec le procédé de fabrication de Silicium *RRQ PUREVAP™*, le procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium *NRSi PUREVAP™* ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée. Dans la mesure où la Société a des flux de trésorerie négatifs au cours de périodes futures, la Société pourrait devoir allouer une partie de son fonds de roulement existant au financement de tels flux de trésorerie négatifs.

Besoins en capitaux

La mise en valeur du procédé de fabrication de Silicium *RRQ Purevap*, du procédé de transformation de Silicium en nanomatériaux de silicium *NSiR Purevap* ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée exigeront un financement supplémentaire considérable. Les seules sources de fonds disponibles pour la société sont l'émission de capital-actions additionnel et l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles, ni qu'ils le seront selon des modalités favorables ou qu'ils seront suffisants pour répondre aux besoins, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les affaires et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire

le report indéterminé des travaux de mise en valeur des technologies et même occasionner la perte de sa participation dans les nouvelles technologies.

Réglementation et exigences environnementales

Les activités de la société nécessitent l'obtention de permis auprès de diverses autorités gouvernementales et sont régies par des lois et des règlements sur la production, les exportations, les impôts, les normes du travail et la sécurité au travail, ainsi que sur l'environnement et autres questions.

Des coûts supplémentaires et des retards peuvent être occasionnés par la nécessité de se conformer aux lois et règlements. Si la société ne pouvait obtenir ou renouveler les permis ou approbations, elle pourrait être forcée de réduire ou cesser ses activités d'exploration ou de mise en valeur.

Risques non assurés

Les activités de la société sont sujettes à certains risques et dangers, dont des conditions environnementales difficiles, des accidents industriels, des conflits de travail, des événements inattendus, des glissements de terrain, des éboulements et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De tels événements pourraient occasionner des blessures ou décès, des dommages environnementaux ou autres aux propriétés ou installations de production de la société ou aux propriétés d'autres sociétés, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires, et de possibles responsabilités légales.

Permanence de l'entreprise

L'avenir de la société dépend de sa capacité de financer ses activités et de mettre en valeur les actifs qu'elle détient. Le défaut d'obtenir le financement suffisant peut faire en sorte que la société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

Dépendance à l'égard du personnel clé et partenaire technologique

Le succès et la viabilité de la Société dépendent sous certains degrés de sa capacité à attirer et à conserver un personnel de gestion clé qualifié. La concurrence pour un tel personnel est intense et peut avoir un impact sur la capacité d'attirer et de retenir ce type de personnel. La perte de tout personnel clé peut avoir un effet négatif important sur la Société, ses activités et sa situation financière. Aussi, le succès et la viabilité de la Société dépendent à certains égards de sa capacité à maintenir de bonne relation avec son partenaire technologique prioritaire, PyroGenesis Canada Inc.

Conditions financières mondiales

Les résultats financiers de la Société sont liés aux conjonctures économiques canadiennes et mondiales. Une incertitude accrue concernant la stabilité financière régionale et mondiale pourrait entraîner une baisse des revenus de la Société et une diminution de la disponibilité du crédit et de la capacité de la Société à mobiliser des capitaux. Les conditions financières mondiales continuent d'être caractérisées comme étant volatiles. Au cours des dernières années, surtout depuis l'apparition récente du COVID-19, les marchés mondiaux ont subi l'impact négatif de diverses crises du crédit. De nombreuses industries, y compris l'industrie des technologies, ont été touchées par ces conditions de marché. Les conditions financières mondiales demeurent sujettes à des déstabilisations soudaines et rapides en réponse à des événements futurs, car les autorités gouvernementales peuvent être confrontées à des ressources limitées pour répondre aux crises futures. Un ralentissement continu ou aggravé des marchés financiers ou d'autres conditions économiques, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses de consommation, les taux d'emploi, les conditions commerciales, l'inflation, les coûts de l'énergie, les niveaux d'endettement des consommateurs, le manque de crédit disponible, l'état des marchés financiers, les taux d'intérêt et

les taux d'imposition, peuvent avoir un effet négatif sur la croissance et la rentabilité de la Société. Les crises futures peuvent être précipitées par un certain nombre de causes, y compris les catastrophes naturelles, l'instabilité géopolitique, les changements dans les prix de l'énergie ou les défauts souverains. Si les niveaux accrus de volatilité se poursuivent ou dans le cas de déstabilisation rapide des conditions économiques mondiales, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les prix des marchandises, la demande de métaux, la disponibilité du crédit, la confiance des investisseurs et la liquidité générale des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société et le cours des titres de la Société.

Crise sanitaire publique

La conjoncture financière mondiale et l'économie mondiale en général ont, à divers moments dans le passé et pourraient à l'avenir, connu une extrême volatilité en réponse à des chocs économiques ou à d'autres événements, comme la récente pandémie de maladie respiratoire causée par la COVID-19. De nombreuses industries, sont touchées par la volatilité des marchés en réponse à l'apparition généralisée d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises sanitaires. Parmi les principaux impacts de ces conditions figurent les dévaluations et la forte volatilité des marchés mondiaux financiers, des matières premières, des devises, ainsi qu'un manque de confiance et de liquidité des marchés. Les institutions financières et les grandes entreprises peuvent être amenées à faire faillite ou être sauvées par les autorités gouvernementales. L'accès au financement peut également être affecté négativement par de futures crises de liquidité dans le monde. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir du financement par capitaux propres ou par emprunt et, le cas échéant, à obtenir ce financement à des conditions favorables pour la Société. Des niveaux accrus de volatilité et de turbulence sur les marchés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la croissance anticipée de la Société et le prix de négociation de ses titres pourrait être défavorablement touché.

La réponse internationale mise de l'avant face à la propagation de la COVID-19 a entraîné des restrictions importantes sur les voyages, des fermetures temporaires d'entreprises, des mises en quarantaine et une réduction générale de l'activité des consommateurs. En particulier, la propagation continue de la COVID-19 à l'échelle mondiale pourrait avoir des incidences importantes et défavorables sur les activités de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, sur la santé des employés, la disponibilité et la productivité de la main-d'œuvre, les restrictions sur les déplacements, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'augmentation des primes d'assurance, la disponibilité des experts et du personnel de l'industrie et d'autres facteurs qui dépendent de développements futurs indépendants de la volonté de la Société.

Bien que la Société mette en œuvre des mesures de continuité des activités et les recommandations gouvernementales pour atténuer et réduire tout impact potentiel lié à la COVID-19 sur ses activités, ses opérations, sa chaîne d'approvisionnement et sa situation financière, la propagation du COVID-19 pourrait avoir un impact négatif important sur la main-d'œuvre de la Société et sur le développement de ces projets technologiques. Malgré la COVID-19, la Société continue de développer ces projets technologiques par le biais de solutions de travail à distance avec son équipe de direction, ses employés, ses consultants et ses partenaires commerciaux, ainsi que les représentants gouvernementaux. L'ampleur et les impacts liés à la COVID-19 sur les activités de la Société ne peuvent pas actuellement être déterminés, car ils dépendent de développements futurs qui ne peuvent être prédits, incluant notamment la durée de la pandémie, la sévérité du virus et la capacité à le traiter, la capacité à recueillir suffisamment de données pour suivre le virus et les mesures collectives prises pour freiner la propagation du virus.

Énoncés prospectifs

De par leur nature, les énoncés prospectifs impliquent de nombreuses hypothèses, des risques et des incertitudes connus et inconnus, à la fois de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte

que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux suggérés par les énoncés prospectifs ou contribuer à la possibilité que les prédictions, prévisions ou projections se révéleront significativement inexactes.

Activisme des actionnaires

Ces dernières années, les sociétés cotées en bourse ont fait l'objet de demandes de plus en plus nombreuses de la part d'actionnaires activistes qui préconisent des changements dans les pratiques de gouvernance d'entreprise, telles les pratiques de rémunération des dirigeants, les questions sociales ou certaines actions ou réorganisations d'entreprise. Rien ne garantit que les actionnaires activistes ne demanderont pas publiquement à la Société de procéder à certains changements de gouvernance ou de s'engager dans certaines actions d'entreprise.

Répondre aux défis des actionnaires activistes, tels que les courses aux procurations, les campagnes médiatiques ou d'autres activités, pourrait être coûteux, prendre du temps et avoir un effet négatif sur la réputation de la Société et détourner l'attention et les ressources de la direction et du Conseil d'administration, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société. Même si la Société entreprend d'effectuer tels changements de gouvernance d'entreprise ou des actions d'entreprise, les actionnaires activistes peuvent continuer à promouvoir ou à tenter d'effectuer d'autres changements et peuvent tenter d'acquérir le contrôle de la Société pour mettre en œuvre ces changements. Si des actionnaires activistes cherchant à augmenter la valeur actionnariale à court terme sont élus au conseil d'administration de la Société, cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les opérations futures de la Société. De plus, l'activisme des actionnaires pourrait créer une incertitude quant à l'orientation stratégique future de la Société, entraînant la perte d'occasions d'affaires futures, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les affaires, les activités futures, la rentabilité et la capacité de la Société à attirer et à conserver du personnel qualifié.

Divulgaration et contrôle interne

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information que la Société doit communiquer dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée en temps opportun, et qu'elle est accumulée et communiquée par la direction de la Société, comme il convient, pour permettre la prise de décisions requises en temps opportun. La Société a investi des ressources pour documenter et analyser son système de contrôles de divulgation et son contrôle interne sur les rapports financiers. Un système de contrôle, aussi bien conçu et exploité soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers. L'incapacité de la Société à satisfaire aux exigences des lois canadiennes applicables relatives aux valeurs mobilières de façon continue et en temps opportun pourrait entraîner une perte de confiance des investisseurs relativement à la fiabilité d'états financiers de la Société, ce qui pourrait nuire à ses activités et avoir une incidence négative sur le cours des Actions ordinaires. En outre, tout défaut de mise en œuvre des contrôles nouveaux ou améliorés requis, ou les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, pourraient nuire aux résultats d'exploitation de la Société ou l'empêcher de respecter ses obligations en matière de rapports.

(s) Bernard Tourillon, Président et directeur général

(s) François Rivard, chef des finances

Montréal, le 29 novembre 2022